

Kong, mais qui n'ont pas résidé sur ce territoire pendant sept années consécutives immédiatement avant de demander à entrer dans la Région administrative spéciale. Le titulaire du droit de résidence jouit d'un accès sans restriction à Hong Kong, mais ne possède aucun droit sur le plan politique et peut être déporté en cas d'infraction grave.

Le permis de travail

Pour obtenir un permis de travail, il faut habituellement être parrainé par un employeur de Hong Kong, lequel se charge de présenter la demande au département de l'Immigration de la Région administrative spéciale. Il faut habituellement compter de six à huit semaines pour la délivrance d'un permis.

La demande doit être accompagnée d'un contrat de travail et d'une lettre de l'employeur, précisant les raisons pour lesquelles il engage cette personne.

L'employeur doit par ailleurs prouver que son entreprise est bien constituée en société ou qu'elle est immatriculée, et produire des copies de ses états financiers. De son côté, l'employé doit présenter une copie de son curriculum vitae prouvant qu'il est qualifié pour le

poste. S'il est accompagné de sa famille, il doit aussi présenter son certificat de mariage et les certificats de naissance des membres de sa famille.

Immatriculation d'une entreprise

Aux termes de l'Ordonnance relative à l'immatriculation des entreprises de la Région administrative spéciale de Hong Kong, toute personne qui exerce des activités commerciales doit faire immatriculer son entreprise auprès des pouvoirs publics dans le mois qui suit le début de ses activités. Par entreprise, il faut entendre tout travail, profession ou activité (autre qu'un emploi) dont le but est financier.

Aux termes de l'Ordonnance, une société étrangère peut faire immatriculer une filiale. Les sociétés formées à Hong Kong doivent être immatriculées, qu'elles exercent ou non leurs activités sur le territoire. Le certificat d'immatriculation doit être exposé de façon visible à l'adresse où les activités sont menées et il peut faire l'objet d'une inspection par les autorités. Le détenteur du certificat d'immatriculation doit en outre suivre les règlements qui régissent son secteur d'activité ou sa profession.